

# LES SERVICES MÉDICO-SOCIAUX VOUS ACCOMPAGNENT

ACCUEIL  
ÉCOUTE  
INFORMATIONS  
ACCOMPAGNEMENT  
PRÉVENTION

## LE SERVICE ENFANCE-FAMILLE (PMI - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE)

### Qui ?

Un suivi médical et préventif assuré par :

- Une sage-femme
- Des puéricultrices
- Des médecins

Pour tous les enfants de 0 à 6 ans, leurs parents et les futurs parents.

### Où ?

- Visites à domicile, sur rendez-vous.
- Consultations à la Maison du Département de Barraux, à Crêts-en-Belledonne (Pôle enfance) et à Alleverd (au Centre d'Entretien Routier), sur rendez-vous.

### Comment ?

La sage-femme de PMI vous accompagne dans votre grossesse en lien avec votre médecin traitant et la maternité.

Les puéricultrices et médecins de PMI suivent la santé de votre enfant de moins de 6 ans dans le cadre de consultations de prévention permettant de s'assurer du développement harmonieux de votre enfant et de dépister d'éventuelles difficultés afin de les prendre en charge le plus tôt possible.

Les puéricultrices de PMI restent à vos côtés durant la croissance de votre enfant pour le suivi de son développement, des conseils en matière de soins et d'allaitement et, plus tard, pour le choix du mode de garde.

Les professionnels du service de PMI continuent de suivre votre enfant à l'école. Un bilan est effectué et permet de veiller au bien-être et à la santé de votre enfant. Il permet également une prise en charge précoce et adaptée en lien avec votre médecin traitant.

Pendant ce bilan, les professionnels de santé vérifient :

- Le développement psychomoteur, le langage, la vision, l'audition, le poids et la taille de votre enfant ;
- Ses vaccinations ;
- Son état buccodentaire ;
- Son adaptation à l'école et sa relation avec les autres.



# LES SERVICES MEDICO-SOCIAUX

## VOUS ACCOMPAGNENT

### LE SERVICE DÉVELOPPEMENT SOCIAL - ACTION SOCIALE DE POLYVALENCE

#### Qui ?

- Des secrétaires médico-sociales
- Des assistants sociaux
- Des conseillères en économie sociale et familiale

Pour toute personne ayant besoin de soutien.

#### Où ?

- Entretiens à la Maison du Département de Barraux, à Allevard (au Centre d'Entretien Routier), sur rendez-vous.
- Visites à domicile, sur rendez-vous.
- Point accueil physique et téléphonique sans rendez-vous à la Maison du Département de Barraux.

#### Comment ?

- **Un accueil tout public quel que soit son statut** (âge, situation sociale, revenus...);
- **Une évaluation globale** et un diagnostic social construit avec la personne et centré initialement sur sa demande ;
- **Un plan d'accompagnement** et sa mise en œuvre à travers un suivi de service social ;
- **Tous les sujets peuvent être abordés** : démarches administratives et financières, parentalité, emploi et insertion, logement, vie quotidienne.

**Ce mode d'intervention de type généraliste, non spécialisé, s'inscrit dans la durée.** Il n'est pas sectoriel. Il peut toutefois se traduire par des interventions ponctuelles dans le cadre de demandes simples permettant par exemple l'accès à un droit.



### LE SERVICE AUTONOMIE

#### Qui ?

- Des référentes administratives
- Des référentes médico-sociales
- Un ergothérapeute
- Des médecins

Pour toute personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap

#### Où ?

- Point accueil physique et téléphonique sans rendez-vous à la Maison du Département de Barraux.
- Visites à domicile, sur rendez-vous.

#### Comment ?

- **Réception et enregistrement de toutes les demandes liées au handicap** (formulaire de demande à la Maison Départementale des Personnes Handicapées) ou à la perte d'autonomie des personnes âgées ;
- **Renseignements et orientation** : accueil administratif sans rendez-vous à la Maison du Département de Barraux ;
- **Visites à domicile** pour l'évaluation des droits à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et à la Prestation de Compensation du Handicap adulte (PCH).



### MAISON DU DÉPARTEMENT

#### TERRITOIRE DU GRÉSIVAUDAN CENTRE MÉDICO-SOCIAL

53 route de Barraux - 38530 Barraux  
**04 56 58 16 00**